



GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'Île de Ré

1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet

Tél. 05 46 07 95 03 - asso.gemre17@yahoo.fr - <http://gemre.wifeo.com/>

Communiqué de Presse de l'Association GEMRE du 20/02/2016

(Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'Île de Ré)

Est-ce que le Livre Blanc de GEMRé va décoincer nos élus ?

Lundi dernier, GEMRé a fait parvenir au Président du Parlement Européen, sa pétition pour la gratuité du péage du Pont de Ré, inséré dans le Livre Blanc du Pont de Ré. Copie a été adressée aux Présidents des institutions françaises, en premier François Hollande, et aux représentants régionaux, dont M. Bussereau, Président du CD17.

Dans ce Livre Blanc, tous les arguments pour le maintien de l'Écotaxe, c'est-à-dire le nouvel octroi, ont été systématiquement démontés. Les FAITS contredisent les intentions : Pourquoi les digues de Ré mériteraient un traitement différent de celles de Charron ? Pourquoi le produit de l'écotaxe sert-il à financer des travaux routiers favorisant le transport individuel (Parking du Phare des Baleines, rond-point à l'entrée de l'Île, etc.) ? Ou des actions incongrues, comme un lâcher de larves de homards ?... Une élue de l'Île d'Oléron s'est réjouie du possible rétablissement du péage à Oléron, car cela permettrait de rénover les routes de la première île du département !!!

Etre contre le péage, c'est défendre la **Liberté** de circulation des biens et des personnes, comme le proclament les textes de l'Union Européenne, c'est demander l'**Egalité** entre tous les contribuables français, au premier rang, les Charentais Maritimes, qui ont financé d'une façon directe ou indirecte la construction de ce pont, c'est retrouver la **Fraternité** inscrite au fronton de chacune des mairies de France, donc de Charente Maritime et de l'Île de Ré !

Nous sommes dans la continuité de nos « taquines » interrogations quant à la présence de l'équipe nationale de foot d'Espagne.

Il faut maintenir la pression sur les élus qui peuvent décider la mesure de gratuité demandée, qu'ils nous aient déjà apporté leur soutien (parfois timidement !), ou qu'ils se soient, par leur silence, rangés du côté de ceux qui refusent l'accès égalitaire d'un bout de notre territoire, à tous.

Aussi GEMRE va mettre en ligne très prochainement une nouvelle pétition, et nous allons appeler tous les citoyens à la signer.

Rappelons que GEMRE réclame pour le moins, l'application du Code de l'Environnement (article L321-11), qui permet au Conseil Départemental de dispenser les Charentais Maritimes du paiement de l'écotaxe du Pont.

La Rochelle le 20 02 2016

Le bureau GEMRé